

## Circuit personnel de récupération et de traitement de la cire au rucher

A quoi faut-il faire attention ?

- L'apport externe de cire vers le système fermé est réglé de manière sévère : dans le meilleur des cas, il n'y a **plus d'apport externe** de cire. Sinon, seul l'achat de cires gaufrées certifiées sans résidus s'impose (les cires « bio » sont certifiées par bio.inspecta, Frick et Lausanne ou Bio Test Agro AG, Münsingen) ; les laboratoires qu'utilisent ces organismes de certification doivent être certifiés ISO 17025, sinon les analyses ne sont pas reconnues ; **destruction** des cadres provenant d'une autre exploitation (ex. achat de nucléi). Attention aux deux points suivants : il y a très peu de « vraie cire bio » locale certifiée en Suisse romande. Il faut **renoncez** à l'achat de cire à bon prix, qu'elle soit d'origine locale ou non.
- Récupération de **cire d'opercules** et de la **cire de cadres à mâles** pour la fabrication de cires gaufrées qui seront utilisées dans les hausses uniquement (cire de première qualité – flèches bleues). Les cadres de cire pure doivent être marqués, alors que les vieux cadres de hausses passent progressivement dans le circuit de deuxième qualité (flèches rouges).
- Récupération de cire de cadres de hausses et de cadres de corps pour la fabrication de cires gaufrées de corps ou de bougies uniquement (cire de deuxième qualité – flèches rouges). L'apport de la cire récupérée dans les hausses « dilue » d'éventuels résidus présents dans le circuit rouge. Au bout de trois ans, des échantillons de cette cire sont prélevés pour **analyse**.
- Les traitements contre le varroa sont effectués uniquement avec des **acides organiques** (seuls les produits marqués en « vert » sur la liste du SSA sont utilisables, soit l'acide formique et l'acide oxalique).
- Le gaufrier est capable de certifier que la cire est **désinfectée** (autoclave à 120°C pdt 30' ou chaudière à double paroi à 120°C pdt 2 h) et que le « **plot** » (ou le talon) est retiré entre les cuissons.

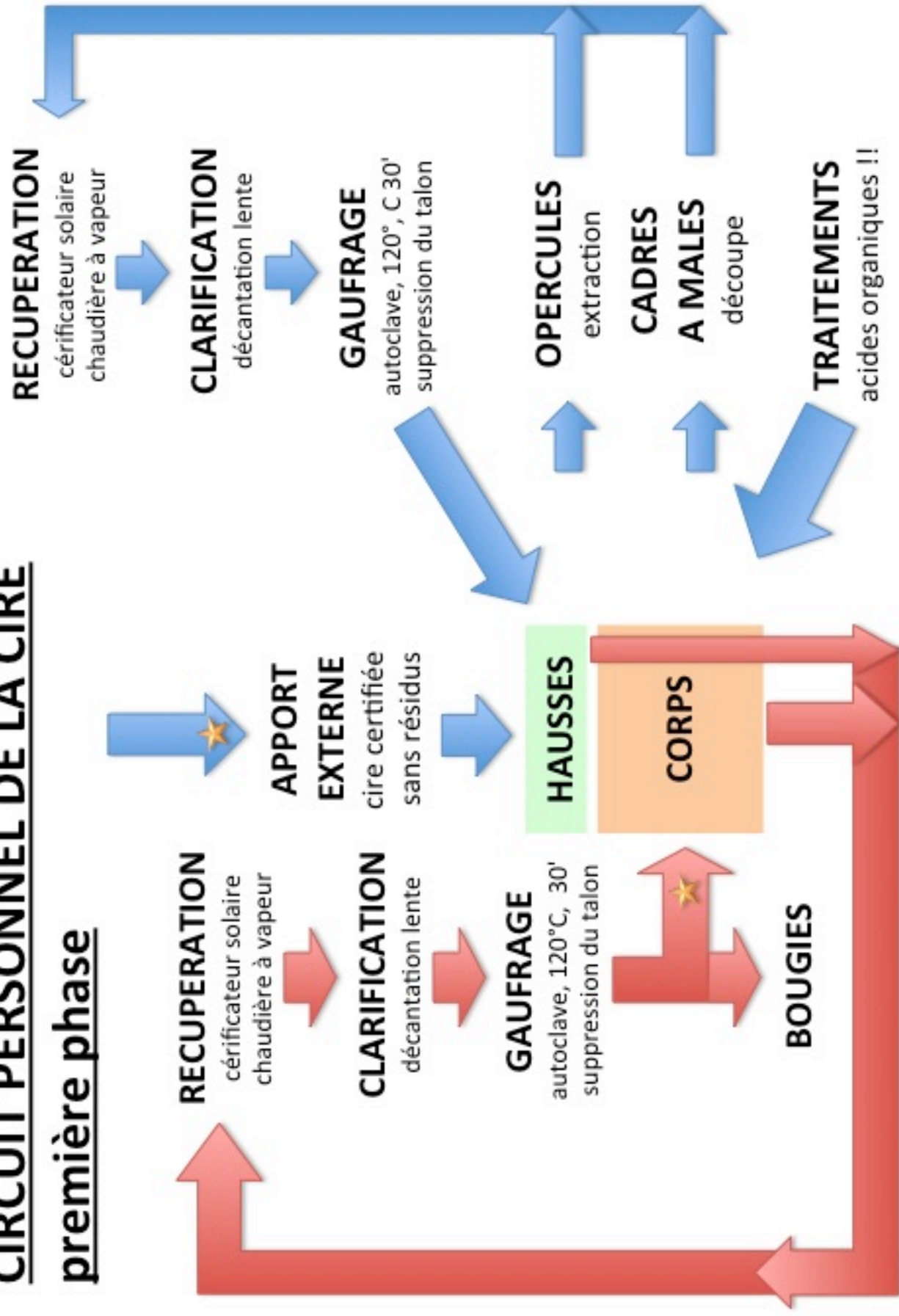
Résultat : au bout de trois ans et si les analyses faites pour les lots de la cire de deuxième qualité sont satisfaisantes, il est possible de décider de l'attribuer au lot de cire de première qualité. A partir de là, seul un circuit de cire est nécessaire. Les éventuels lots de moindre qualité sont utilisés pour la fabrication de bougies (illustration 2<sup>ème</sup> phase).

Remarque : pour une petite exploitation de 3 à 5 ruches, la quantité de cire dite « propre » récupérée avec les cadres à mâles, la cire d'opercules et la cire des constructions naturelles est trop faible pour séparer les deux cycles de récupération de la cire (rouge et bleu). Dans ce cas, il faut veiller à bien trier les vieux cadres de corps dans le cycle rouge et confondre les deux cycles de récupération. L'apport de la cire « propre » dans le seul cycle va **diluer** d'éventuels résidus présents au fil du temps. Au bout de trois ans, des échantillons de cette cire sont prélevés pour analyse.

Voir tableaux avec illustrations en annexe.

# CIRCUIT PERSONNEL DE LA CIRE

## première phase



# CIRCUIT PERSONNELNEL DE LA CIRE

## deuxième phase

